



POLITIQUE SUR LES CONGÉS DE MALADIE PAYÉS

Objectif

La main-d'œuvre est le plus grand atout d'une entreprise et les congés de maladie payés contribuent au maintien d'un lieu de travail sain et efficace. La politique sur les congés de maladie payés vise à établir les directives et les attentes pour les membres du personnel devant prendre congé pour des raisons médicales ou de maladie. La société Authentic T-Shirt Company^{MD}/SanMar Canada (« la société ») souhaite favoriser le bien-être de son personnel et promouvoir un environnement de travail sain en octroyant cinq (5) journées de congé de maladie payées aux membres du personnel admissibles lorsque ces personnes ne sont pas en mesure d'accomplir leurs tâches.

La politique sur les congés de maladie payés comprend ce qui suit :

- l'admissibilité aux congés de maladie payés;
- les attentes et les règles de présentation.

Admissibilité aux congés de maladie payés

La politique sur les congés de maladie payés de la société Authentic T-Shirt Company^{MD}/SanMar Canada s'applique aux employé(e)s suivant(e)s :

- à temps plein;
- à temps partiel;
- occasionnel(le)s;
- temporaires.

Pour être admissibles aux congés de maladie payés, les employé(e)s permanent(e)s doivent satisfaire aux exigences ci-dessous.

- Les employé(e)s en **Colombie-Britannique** doivent :
 - avoir travaillé pendant 90 jours civils.
- Les employé(e)s au **Québec** doivent :
 - avoir travaillé pendant 90 jours civils.
- Les employé(e)s en **Alberta** doivent :
 - avoir travaillé pendant 90 jours civils.
- Les employé(e)s en **Ontario** doivent :
 - avoir travaillé pendant 14 jours civils.

Attentes et règles de présentation

L'employé(e) doit avertir son (sa) gestionnaire de son absence dès que possible ou au moins deux (2) heures avant son quart de travail prévu. Tout manquement à cette règle pourrait entraîner des actions disciplinaires, conformément à la politique de gestion sur l'assiduité de la société Authentic T-Shirt Company^{MD}/SanMar Canada.

Cette limite de temps peut-être exceptionnellement levée si des circonstances particulières vous empêchent d'avertir votre gestionnaire au cours de la période allouée. Vous devez prendre toutes les mesures appropriées pour contacter votre gestionnaire avant chaque quart manqué dans les cas où vous serez absent(e) plusieurs jours.

Les absences n'ayant pas été signalées à votre gestionnaire avant l'heure de début prévue de votre quart pourraient être considérées comme des absences injustifiées et sans préavis.

Veillez vous référer à la politique de gestion sur l'assiduité pour plus de renseignements. Pour les absences prolongées de plus de cinq (5) jours consécutifs, les employé(e)s pourraient devoir fournir la documentation appropriée, comme un certificat médical, pour appuyer la nécessité des congés de maladie.

CONFIRMATION DE L'EMPLOYÉ(E)

Je confirme que j'ai lu et accepté les exigences susmentionnées, qu'elles m'ont été attentivement lues, et que j'ai eu l'occasion de demander des éclaircissements supplémentaires concernant la **politique sur les congés de maladie payés** et ses modalités. Je comprends ses règlements, ses politiques, ses conditions et je m'engage à les respecter ainsi que toutes les modifications qui pourraient s'en suivre.

Nom de l'employé(e) (en lettres majuscules)

Date

Signature de l'employé(e)

Signature du (de la) gestionnaire